



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/49/663  
S/1994/1275  
10 novembre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Quarante-neuvième session  
Point 70 de l'ordre du jour  
MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Quarante-neuvième année

Lettre datée du 10 novembre 1994, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de  
la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance le texte, ci-joint, d'une déclaration en date du 5 novembre 1994 qu'a faite le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir publier la teneur de cette déclaration, avec le texte de la présente lettre, comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 70 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIĆ

ANNEXE

Déclaration faite par le Gouvernement yougoslave le 5 novembre 1994

Les événements très préoccupants qui viennent de se produire dans l'ex-Bosnie-Herzégovine ont retenu l'attention du Gouvernement fédéral. Celui-ci réaffirme que la seule manière rationnelle et viable de mettre un terme à la crise et de trouver une solution juste et durable consiste à appliquer le plan du Groupe de contact et à poursuivre le processus de paix.

Mû par cette ferme conviction, le Gouvernement fédéral condamne avec force l'escalade de la guerre civile, qui est la conséquence directe des multiples violations de l'accord de cessez-le-feu commises délibérément par les forces musulmanes et, ces derniers temps, par les forces croates également. Le Gouvernement fédéral estime que certains pays, en cherchant constamment à obtenir la levée de l'embargo sur les livraisons d'armes au camp musulman contrecarrent les efforts de paix en encourageant les Musulmans à penser qu'ils peuvent transgresser sans risques l'accord de cessez-le-feu.

Le Gouvernement fédéral est très inquiet de voir certains pays, parmi lesquels on regrette de voir l'un des membres du Groupe de contact, encourager ouvertement les violations du cessez-le-feu sur le front. Il considère que ce non-respect de l'accord de suspension des hostilités traduit une volonté délibérée de faire échec à la paix et vise manifestement à saper les négociations pour imposer la solution militaire. Le Gouvernement fédéral exhorte toutes les parties qui s'affrontent dans cette guerre civile à cesser toutes leurs opérations militaires immédiatement et sans conditions et à observer rigoureusement le cessez-le-feu. Il demande instamment aux autres pays de ne pas soutenir, directement ou indirectement, les parties qui commettent les violations, mais au contraire d'empêcher l'escalade de la guerre et de favoriser le processus de paix.

-----